



APPEL À PROJETS FOCUS

AVANT PROPOS

L'association « Hors Cadre – Festival Béziers Images », enregistrée le 20 juin 2024 au Journal Officiel (annonce n° 627), a un but culturel, lié à la photo et à l'image en général, à travers la promotion de photographes à Béziers. L'objet de l'association est la création et la coordination d'un festival ayant lieu dans la commune de Béziers (Hérault) et pouvant étendre son rayon d'action aux alentours, en impliquant des photographes, des partenaires institutionnels et privés.

La 1^{ère} édition du festival « Hors Cadre – Festival Béziers Images » s'est déroulée du 10 au 31 octobre 2024, en présentant le travail de 25 photographes exposés dans 17 lieux. Fruit d'une démarche collective de personnes désireuses de s'impliquer dans la vie culturelle et la valorisation patrimoniale de leur ville, le festival a témoigné d'un élan manifesté par de nouveaux acteurs de la scène biterroise pour oeuvrer ensemble et porter haut une indéniable exigence culturelle et artistique. Le tour de force réussi a été de rallier à la cause des lieux divers : ateliers d'artistes, galeries, associations, lieux hybrides et tiers-lieux culturels, à la fois des lieux d'art et de convivialité.

Le festival 2025 a pour ambition de renforcer la proposition plurielle de la 1^{ère} édition, en haussant encore l'exigence artistique au travers, en particulier, d'un appel à projets nommé Focus, à destination des photographes professionnels de l'Occitanie.

Sélectionnés par un jury indépendant composé de personnalités qualifiées, les trois photographes lauréats verront leurs œuvres exposées le temps du festival qui se déroulera du 9 octobre au 1^{er} novembre 2025.

DATE LIMITE DE CANDIDATURE : 31 MAI À MINUIT

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Peuvent candidater, les photographes-auteurs professionnels habitant ou travaillant en région Occitanie, sans condition d'âge.
- Pas de frais de candidature.
- Une seule série photographique par candidat(e).
- La/Le photographe doit présenter une série comptant de 15 à 20 photographies.
- Les œuvres proposées dans les dossiers de candidature retenus ne seront pas toutes exposées. La sélection finale de 10 images s'effectuera dans un deuxième temps, en dialogue avec la/le photographe.
- Toutes les thématiques et les écritures peuvent être proposées. Un travail pourra porter sur une recherche ou une expérience intime, ou au contraire venir témoigner d'une démarche tierce humaniste ou sociétale, artistique, environnementale. Des lieux et des temporalités très différents peuvent venir en écho à ces regards personnels.
- L'usage de l'intelligence artificielle pour la réalisation partielle des images de la série présentée doit être mentionné explicitement dans le dossier de candidature (à minima dans le texte de présentation de la série).
- La/Le photographe atteste que les œuvres sont des créations originales. Elle/Il garantit que les personnes qui pourraient figurer sur les œuvres lui ont donné leur autorisation pour la reproduction et la représentation de leur image.
- Chaque photographe s'engage à assister au vernissage de son exposition.

JURY

Le jury est composé de trois personnalités qualifiées reconnues dans les domaines de la photographie et de l'art actuel.

Tout projet délivrant des messages à caractère prosélyte, xénophobe, raciste, sexiste ou homophobe sera exclu sans soumission préalable au jury.

L'association ne prenant pas en charge les coûts de production des œuvres exposées, seuls les travaux déjà produits, ou dont la/le photographe s'engage à assumer le coût de production seront présentés au jury.

Le jury désigne les trois photographes lauréat(e)s, parmi les dossiers de candidature reçus qui remplissent l'ensemble des conditions énoncées dans le présent appel à projets. Tout dossier incomplet se verra refusé.

Les critères d'analyse sont :

- la cohérence de la série
- une écriture photographique personnelle
- une approche artistique affirmée
- la qualité des images

Le jury délibérera à la mi-juin 2025.

La décision du jury est souveraine et sans appel.

Toute candidature, sélectionnée ou non, fera l'objet d'une réponse à l'issue des délibérations du jury.

L'association s'engage à ne pas exploiter les dossiers et les photos non sélectionnés.

CONDITIONS D'EXPOSITION POUR LES PHOTOGRAPHES SÉLECTIONNÉS

- Chacune des trois expositions fera l'objet d'une convention d'exposition entre l'association et la/le photographe lauréat.
- Une rémunération d'un montant de 1 000 € au titre de droits d'auteurs sera attribuée par l'association à chaque photographe sélectionné(e) dont les œuvres seront exposées.
- Un défraiement forfaitaire de 250 € sera attribué à chaque photographe pour sa participation à la soirée de vernissage.
- Le coût de production des œuvres et de leurs supports de présentation est à la charge des photographes.
- En raison des conditions techniques d'accrochage, le format de chaque image et de son support de présentation ne peut excéder 80 x 80 cm.
- Le transport des œuvres aller/retour est à la charge de l'association.
- L'association procédera à l'accrochage des œuvres dans l'espace d'exposition choisie par elle.
- L'association et le lieu d'exposition assureront les œuvres de clou à clou, après remise de la liste nominative de ces œuvres et de leur valeur d'assurance.
- Les photographes cèdent gratuitement au profit de l'association leurs droits de représentation publique (droit d'exposition, de reproduction et de communication publique) pour la durée du festival.
- Dans l'éventualité de l'édition d'un catalogue photographique réalisé par l'association pour l'ensemble des expositions du festival, chaque lauréat(e) en recevra gracieusement 5 exemplaires.

PIÈCES À FOURNIR

1) Un porte-folio en format PDF présentant les informations suivantes :

- Une fiche de renseignement avec :
 - le nom
 - le prénom
 - éventuellement le nom d'artiste
 - l'adresse postale
 - le numéro de sécurité sociale pour les photographes-auteurs affiliés à l'URSSAF Limousin ou le n° de SIRET, etc. justifiant d'une activité professionnelle
 - un numéro de téléphone
 - une adresse de messagerie
- La photocopie d'une pièce d'identité
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (obligatoirement en région Occitanie)
- Un RIB
- une présentation personnelle n'excédant pas 30 lignes (parcours et expériences artistiques) incluant, éventuellement, des adresses de sites Web et de contenus sur les réseaux sociaux.

- une présentation de la série proposée n'excédant pas 30 lignes

2) Les **photographies** en 300 dpi, format jpg, nommées comme suit : nom.prénom_numéro.jpg

DÉPÔT DE CANDIDATURE

Le porte-folio et les images devront être envoyés par WeTransfer avant le **31 mai 2025 à minuit** à l'adresse suivante : focus@horscadrebeziers.fr

Toute demande de renseignement complémentaire doit être envoyée à la même adresse de messagerie.